Grandes manœuvres autour de la préférence indigène

MIGRATIONS Plutôt que de lancer un référendum contre la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution sur l'immigration, le stratège de l'UDC donne déjà rendez-vous aux électeurs pour les prochains scrutins. «Ceux qui ne respectent pas la volonté du peuple doivent s'en aller!»

YVES PETIGNAT, BERNE
@YPetignat

Modifier la Constitution pour l'adapter à la loi. Ce monde à l'envers est pourtant la solution qui pourrait être proposée la semaine prochaine pour mettre en œuvre la gestion de l'immigration. Avant même le débat au Conseil national, agendé au 21 septembre, on prépare déjà, au sein de la majorité de la commission des institutions politiques, la deuxième étape de la stratégie de mise en œuvre de l'article 121a sur l'immigration. De son côté, Christoph Blocher confirme au *Temps* que son parti, l'UDC, ne lancera pas de référendum contre la modification de la loi sur les étrangers, qui est supposée freiner l'immigration. Mais il donne rendez-vous aux prochaines élections «à ceux qui trahissent les droits démocratiques».

Modification urgente

Sur un point, tout le monde (parlementaires de gauche ou de droite, juristes ou politologues) est d'accord: la solution pragmatique qui a été proposée par la Commission des affaires juridiques du National, soit la préférence indigène «light», ne remplit pas tous les impératifs de l'article 121a adopté le 9 février 2014: contingents, plafonds.

Et c'est pourquoi, sans attendre le résultat des délibérations, plusieurs élus préparent déjà la deuxième étape, une modification urgente de la Constitution, en espérant la faire adopter durant la première partie de l'an prochain. Le conseiller aux Etats Andrea Caroni (PLR/AR) faisait d'ailleurs de la simultanéité des deux décisions, loi et Constitution, une condition de son ralliement (LT du 07.09.2016).

Mais, au sein de la commission, on veut se montrer plus souple pour envisager une adaptation par étapes. L'idée, confirme un membre de la commission, serait de déposer une initiative de commission, parallèlement au débat sur la gestion de l'immigration, en chargeant le Conseil fédéral de proposer d'urgence un contre-projet à l'initiative RASA, qui demande d'abroger l'article 121a. Car le Conseil fédéral doit se prononcer durant le mois d'octobre sur cette initiative et dire s'il lui oppose un contre-projet.

CHRISTOPH BLOCHER
STRATÈGE DE L'UDC

«Nous n'avons rien à gagner avec un référendum. Si nous gagnons, nous nous retrouverons dans la situation actuelle, donc sans rien en main»

Lever un obstacle

Il appartiendra au Conseil fédéral de décider du contenu de ce contre-projet. Mais plusieurs pistes sont déjà sur la table. L'ancien juge fédéral et ancien conseiller d'Etat argovien Thomas Pfisterer évoque la nécessité de redonner du temps au Conseil fédéral pour juger des effets de la nouvelle gestion «light» de l'immigration. Il s'agirait alors de supprimer les dispositions transitoires qui fixent un délai de trois ans au Conseil fédéral pour renégocier des traités internationaux contraires à l'article 121a.

Sur un point, tout le monde est d'accord: la solution proposée par la Commission des affaires juridiques du National ne remplit pas tous les impératifs de l'article 121a

Si un débat avait lieu en décembre, comme beaucoup l'espèrent, le Conseil fédéral lèverait ainsi un obstacle à la ratification du protocole avec la Croatie, dont dépend la participation suisse au programme européen de recherche et d'échanges scientifiques. La PDC zurichoise Kathy Riklin propose, elle, d'inscrire dans la Constitution la prééminence des traités internationaux.

Mais le projet de modifier la Constitution pour l'adapter à la loi fait bondir Isabelle Moret. La libérale-radicale vaudoise s'insurge «contre cette idée de juristes qui ne sert à rien, sinon à dire aux électeurs qu'ils se sont trompés». Selon elle, le projet de loi va bien plus loin que l'imaginent les critiques puisqu'il permettrait au Conseil fédéral «d'aller jusqu'à proposer au comité mixte d'appliquer des dispositions contraires à l'accord sur la libre circulation. Et si cela échoue, alors la politique prendra ses responsabilités.»

Une nouvelle stratégie pour l'UDC

Toute cette agitation ne trouble pas Christoph Blocher. Le stratège de l'UDC reste sur la position annoncée au lendemain de la publication du projet de la commission parlementaire: «Nous n'avons rien à gagner avec un référendum. Cela ne servira à rien. Si nous gagnons, nous nous retrouverons dans la situation actuelle, donc sans rien en main. Et si nous perdons, la loi ne remplira toujours pas les exigences de la Constitution pour les plafonds, les contingents et la préférence nationale.» Selon lui, il peut y avoir un référendum lorsque la situation actuelle est jugée meilleure que la loi proposée. Mais ce n'est pas le cas ici, insiste-t-il.

Après son échec pour la mise en œuvre de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels, l'UDC a changé de stratégie. Elle mise davantage sur ses gains électoraux que sur les tentatives d'infléchir la loi. C'est ce que confirme Christoph Blocher: «Nous ferons du respect des décisions démocratiques le thème central des prochaines élections. Il faut que les électeurs voient bien qui défend ou non l'application des votes du peuple. Si le parlement ou le Conseil fédéral ne veulent pas faire ce travail, appliquer les décisions des votations, alors il faut changer ces élus. Il faut qu'ils partent.»

MAIS ENCORE

Bruxelles
La solution «light» proposée par la commission compétente du Conseil national pour appliquer l'initiative «Contre l'immigration de masse» devrait passer la rampe à Bruxelles. Elle reste acceptable, car elle ne contrevient pas fondamentalement au principe de la libre circulation des personnes, analyse le politologue Klaus Armingeon. **ATS**

L'agriculture échappe aux coupes

BUDGET FÉDÉRAL Le Conseil national vole au secours de la paysannerie et remet 500 millions dans son enveloppe

MAGALIE GOUMAZ, BERNE
@magaliegoumaz

Stabiliser les finances fédérales est un exercice difficile. En début de semaine, le parlement n'a pas suivi les propositions de coupes du Conseil fédéral. Il a rehaussé l'enveloppe dans le domaine de l'innovation, la recherche et la formation. Ce jeudi, l'agriculture a aussi sauvé sa peau devant le Conseil national. UDC, PDC, PBD et une partie du PLR et des Verts ont uni leurs voix pour remettre 514 millions dans l'enveloppe pour les années 2018 à 2021. Le nouveau crédit correspond à celui de la période actuelle, soit 13,8 milliards de francs.

Ce n'était pas gagné d'avance car les élus représentant les milieux agricoles ont également essuyé une pluie de reproches. «Le lobby agricole soutient les mesures d'économie, sauf lorsqu'il s'agit de son secteur. Il n'est jamais solidaire lorsqu'il s'agit des autres», estime Louis Schelbert (Verts/LU). Daniel Brélaz (Verts/VD) se dit aussi désappointé par cette attitude prônant «le moins d'Etat, sauf pour moi». Et les voix critiques de dresser la liste des efforts que les agriculteurs devraient encore faire: améliorer le sort des femmes paysannes, mieux protéger les eaux souterraines, mettre les étables en conformité, réduire encore les émissions d'ammoniac, de phosphore, d'azote, limiter les importations de fourrage, etc.

«Enjeux majeurs»

L'Union suisse des paysans (USP) n'a pas tardé à répliquer. «L'agriculture est confrontée à des enjeux majeurs», répond Markus Ritter (PDC/LU), président de l'USP. Ouverture des marchés, force du franc suisse, coûts de production, exigences environnementales et en matière de protection des animaux: les temps sont durs. A cela s'ajoute les difficultés sur le marché du lait, de la viande de porc, des céréales. Et les chiffres viennent le prouver. Selon une étude publiée ce jeudi par Agroscope, le revenu agricole par exploitation a baissé de 6,1% à 61 400 francs l'année dernière.

Le directeur de l'USP et conseiller national Jacques Bourgeois (PLR/FR) rappelle aussi que les agriculteurs ne sont pas si privilégiés que ça par la Confédération. Les budgets sont stables depuis plusieurs années, voire ont régressé. Alors que les domaines de la formation, de la culture ou encore de l'aide au développement ont connu d'importantes hausses.

Aux Chambres

La formation obtient une rallonge budgétaire

La formation, la recherche et l'innovation recevront 26,4 milliards de francs pour 2017 à 2020. Le National s'est rallié jeudi à la rallonge de 395 millions voulue par le Conseil des Etats, notamment pour la formation professionnelle et les écoles polytechniques.
Le dossier repart à la Chambre des cantons pour une divergence ne concernant pas les crédits. Le parlement a relevé une série d'enveloppes à la hausse par rapport à la proposition du gouvernement. La croissance par rapport à la période 2014-2017 s'élèvera ainsi à 2,5%.
Une minorité emmenée par l'UDC s'est opposée aux corrections des sénateurs. La formation n'est pas une vache sacrée, trop de générosité ne pousse pas à être efficace ni à remplir des objectifs, a critiqué Peter Keller (UDC/NW). Une partie du PLR et du PDC s'est rangée dans ce camp, invoquant les mauvaises perspectives budgétaires de la Confédération. Le reste de l'hémicycle a soutenu des hausses qualifiées de modérées. **ATS**
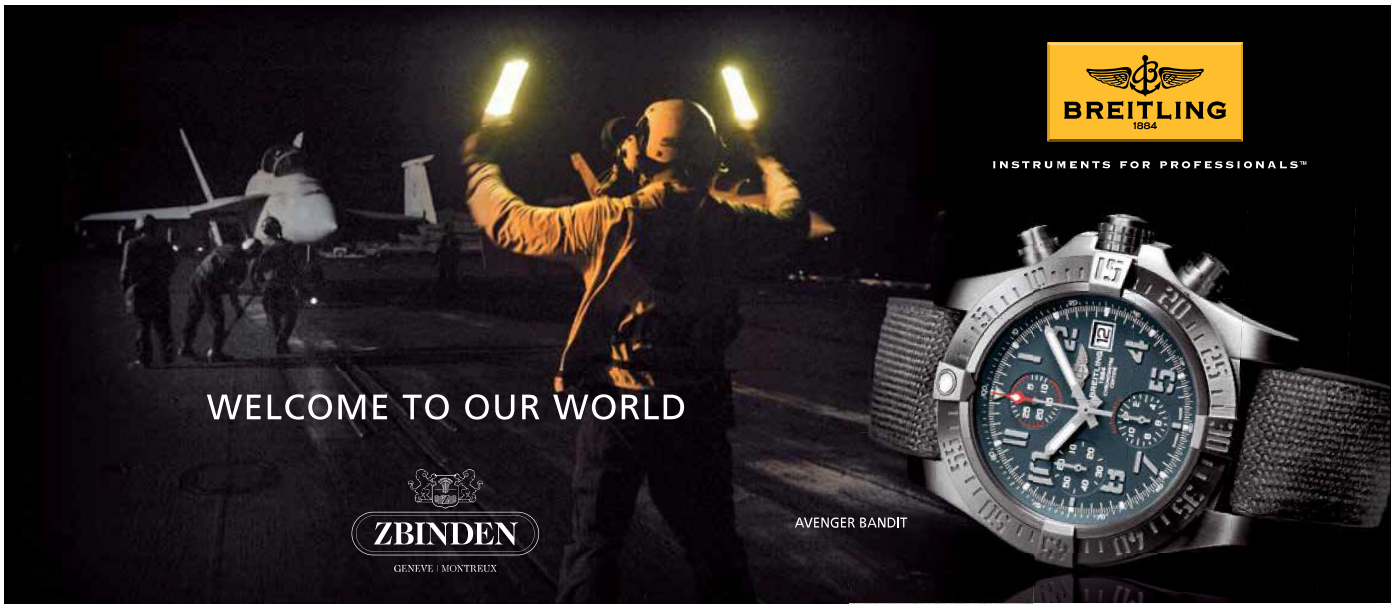
PUBLICITÉ